

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DASCO 107 Lycée municipal public parisien Bachelard (13e)-Subvention (6.690 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L. 422-3 ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'investissement au lycée municipal public parisien Bachelard (13e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de 6.690 euros est attribuée au lycée municipal public parisien Bachelard (13e) pour la réalisation de travaux de sonorisation de l'établissement.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 6.690 euros, sera imputée sur le chapitre 20, nature 20417, rubrique 22, ligne de subvention VE80004, mission 90010-99-030 du budget municipal d'investissement de l'exercice 2016.

Article 3 : La somme correspondante sera versée au compte bancaire du lycée Bachelard (13e) qui effectuera la dépense et rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copie des factures).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO